



## ASAM-SWL, assemblée des Délégués 2019 Rapport du Président ASAM-SWL

Chères et chers collègues,

L'année 2018 a été marquée par au moins 3 faits marquants, la révision de l'Ordonnance Risque, le rapprochement entre l'ASAM-SWL et l'AARI (Association des Accompagnateurs de Randonnée Intercantonale, membre de l'ASGM), deux événements en fait joints, et la validation UIMLA de l'école SuisseRando-BAW :

- **Révision de l'Ordonnance Risque ou O-Risque, travail coordonné par Andy Niedermann** : dans cette révision, l'ASAM-SWL a voulu donner la priorité à la sécurité des clients potentiels, demandant ainsi entre autres, l'abolition du C.A. minimum, l'accès au T4 pour les AMs et l'accès au WT2 et au T3 réservés aux AMs. A la fin de l'année, nous ne connaissions pas le résultat final de cette consultation, mais les rumeurs laissaient entendre que nous n'aurions que peu de succès dans nos démarches, les entités impliquées donnant plus d'importance aux aspects économiques qu'à la sécurité des clients. Par ailleurs, cette révision a mis en évidence l'incapacité de l'ASGM à défendre le métier d'AM, puisque la conférence des guides de montagne a refusé de soutenir l'accès des AMs aux T4, ce qui a eu pour conséquence le second fait marquant de 2018, décrit ci-dessous.
- **Rapprochement ASAM-SWL – AARI** : devant le refus des guides de montagne de soutenir l'accès des AMs aux T4, ce qui n'était pas la 1<sup>ère</sup> fois où les guides de montagne ne soutenaient pas les demandes des AMs, l'AARI, en la personne de son président, a approché l'ASAM pour évaluer la possibilité pour les AMs AARI de rejoindre l'ASAM. Cela s'est conclu par une décision de l'AG de l'AARI du 10.11.2018 de la volonté de quitter l'ASGM et de rejoindre l'ASAM-SWL. Compte tenu des statuts de l'AARI (association dépendant de l'ASGM), la décision finale ne pourra être prise que lors de l'AG AARI de fin 2019. Entre temps, l'ASAM-SWL a donné la possibilité à tous les AMs AARI de tester tous les services de l'ASAM-SWL, à titre individuel (l'AM AARI voulant tester les services ASAM-SWL en fait la demande à titre individuel). Ainsi, fin 2019, l'AG AARI pourra prendre sa décision en connaissance de cause.
- **Reconnaissance UIMLA de l'école SuisseRando – BAW** : l'audit de l'école réalisé fin 2018 a été positif, et l'école est reconnue UIMLA (si réussite à tous les modules de formation), tout en ayant à apporter quelques mineures améliorations.

J'espère vivement que le rapprochement ASAM-SWL - AARI sera couronné de succès ; car cela donnera naissance à une ASAM-SWL représentant environ 95% des AMs Suisses en activité, établissant ainsi le rôle de notre association comme unique entité représentative des AMs Suisses.

Ce rapport est aussi pour moi l'occasion de mettre en avant tous les services que nous offrons à nos membres : secrétariat avec bureau à Grimentz, gestion nationale des demandes de randonnées, cellule de crise, collaboration étroite avec les commissions dédiées à un domaine précis, site internet avec - entre autres - un profil individuel pour chaque AM (avec promotion de ses randonnées si il/elle le veut), newsletters, offre d'assurances RC & PJ, présence dans toute la Suisse grâce à 9 sections ayant leurs propres sites internet, représentation du métier au niveau national et international (interlocuteur, entre autres, du SEFRI et de l'OFSPD, et représentante de UIMLA en Suisse), responsable des écoles de formation et de leur validation UIMLA, de la nature de l'examen (BF) et de la mise en place des épreuves, enquêtes sur le métier (sondage 2018 et autres dans le passé), participation à des manifestations de promotion de la randonnée, organisation d'achats de matériel à prix réduit (ex. de Salewa), tourné vers la visibilité du métier, articles dans la presse, à la télévision (initiatives individuelles et de sections), liens avec d'autres associations, etc. Ces services méritent d'être soulignés, pour ne pas en oublier le nombre et la diversité, d'autant plus qu'ils sont essentiellement le fait de bénévoles.

Pour terminer ce rapport, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent au fonctionnement de l'ASAM-SWL ; je ne vais pas toutes et tous les nommer, mais il suffit de regarder notre organigramme pour savoir de qui il s'agit. Enfin, si la proposition qui va vous être faite est acceptée, j'aurai la grande satisfaction de voir la présidence de l'ASAM reprise par une personne particulièrement dévouée à l'association, dynamique, ne comptant pas son temps, et ayant contribué très activement à de nombreux dossiers, comme les newsletters, la révision des statuts et du règlement, la mise en place de la cellule de crise, la révision de notre offre d'assurances, etc. Je lui souhaite tout le succès qu'elle mérite. Quant à moi, je me propose de rester au Comité pour continuer de contribuer au fonctionnement et au développement de l'ASAM-SWL. Toutefois, nous pourrions faire beaucoup plus en étant plus nombreux ; alors, si vous vous sentez motivé/e par un domaine ou un autre, n'hésitez pas, le Comité vous ouvre ses bras, et les résultats obtenus vous apporteront beaucoup de satisfaction.

Patrick Leheup, Janvier 2019

## Rapport pour l'Assemblée des Délégués du 16 mars 2019

### Manue Gabioud, vice-présidente et Secrétaire

Chères déléguées et présidentes, chers délégués et présidents,

Grâce à une très bonne ambiance d'équipe et un soutien réciproque au sein du comité, un grand nombre de choses ont pu être accomplies en 2018.

- Les **statuts et le règlement des membres** ont été travaillés en étroite consultation avec les présidents de section, que je remercie chaleureusement au passage pour leur investissement dans ce dossier. Nous remercions ainsi d'avance les délégués d'approuver ces statuts. Ils confèrent définitivement à l'ASAM sa place de faitière et définissent les différentes catégories de membres selon les critères internationaux définis par UIMLA.
- Les membres ont reçu régulièrement des **newsletters** contenant des informations pratiques et utiles pour la profession. J'en profite au passage pour remercier Stéphane Currat de la section Fribourg qui se chargeait de mettre ces newsletters sur le site de l'ASAM
- Les membres peuvent bénéficier dès janvier 2019 d'une **assurance RC** de très bonne qualité, comprenant une couverture pour les voyages à forfait, le tout pour une somme très modique. De même, nous avons pu proposer aux sections des assurances indispensables à partir du moment où des événements sont organisés par la section. Là aussi, ce travail ne se fait pas seul, et je souhaite remercier Létitia Pfulg de la section Genève, pour son aide et son expertise dans le domaine des assurances.
- La **validation UIMLA de l'école du BAW** (formation d'AM dans les Grisons, faisant partie de Suisse Rando depuis l'automne) était une priorité pour l'ASAM. Je remercie Marco Mouthon qui a accepté de revenir au comité au pied levé suite au départ de Alain Peter, et avec qui j'ai pu collaborer pour mener ce projet à terme. L'ASGM et le BAW ont donc aujourd'hui une reconnaissance UIMLA, l'école de Saint-Jean (Anniviers Formation) bénéficie toujours de sa reconnaissance d'origine mais doit faire une revalidation suite aux changements qui ont été apportés au plan d'étude.
- La **représentation de l'ASAM** auprès d'organisations partenaires fait partie des responsabilités du comité. Je me suis rendue à l'assemblée générale de **UIMLA** en compagnie de Fabio Bella et en remplacement des délégués qui étaient indisponibles. J'ai représenté l'ASAM à l'assemblée générale de l'**OREPAM** (Organe Responsable pour l'Examen Professionnel d'Accompagnateur en Montagne). En compagnie de Bastian Keckeis de la Commission d'Examen, je suis allée **répondre aux questions des étudiants** de Saint-Jean au sujet de l'ASAM, de la Loi, du Brevet Fédéral et de UIMLA. A la demande des écoles, j'ai proposé un document explicatif sur les 200 heures de pratique que les candidats doivent effectuer.
- En tant que secrétaire du comité, la rédaction des ordres du jour et des PV fait partie de mes responsabilités. Ce travail peut paraître rébarbatif, mais c'est indispensable à la fois pour pouvoir travailler et pour garder un historique des décisions prises.

Ces quelques points énumérés ci-dessus ne sont qu'une partie du travail effectué pour et par le comité. Lors de nos réunions (une fois par mois, à Berne), nous passons en revue tout ce qui mérite discussion et/ou décision. Nous travaillons dans un esprit de collaboration positif et constructif. Je tiens à remercier de tout mon cœur Patrick, Bernard, Andy et Marco pour cette année de travail ensemble.

En 2019, nous avons encore du pain sur la planche et des tas d'idées de projets :

- Asseoir davantage la place de **l'ASAM comme unique faitière du métier** en Suisse : cela passera par le rapprochement entre l'AARI et l'ASAM, la restructuration de l'OREPAM, idéalement sous l'égide de l'ASAM
- Trouver des **partenaires commerciaux** : développement de notre marque ASAM-SWL en tant qu'entité Suisse, création d'un nouveau site internet Wordpress,



- Accroître notre **notoriété** : le développement d'événements en suisse-alémanique et de notre communication
- Offrir davantage de **services** aux membres

Pour atteindre ces objectifs, je me porte volontiers candidate pour la présidence de l'ASAM. Je remercie déjà les membres du comité actuel qui ont décidé de prolonger l'aventure ensemble.

Mais si l'on veut faire avancer les choses, nous avons besoin de gens motivés par ces objectifs et qui ont des idées et du temps à apporter à leur faitière. Quel que soit le temps que vous pouvez mettre à disposition, vos envies ou vos compétences, pour trouverez toujours une place à l'ASAM que ce soit au comité ou dans une commission, groupe de travail, ou pour une tâche spécifique. Nous avons particulièrement besoin de retrouver au comité et dans les commissions la même diversité culturelle et linguistique que dans l'ensemble de la Suisse. Nous vous accueillerons à bras ouverts !

Manue Gabioud



## Rapport pour l'Assemblée des Délégués du 16 mars 2019

### Bernard Sauvain - trésorier - commission Marketing

Chères et chers collègues,

En 2017, le comité d'alors avait envoyé un email demandant aux membres de l'ASAM de s'inscrire pour renforcer l'équipe. Je me suis dit : pourquoi pas moi ? J'ai donc répondu et la dernière assemblée des délégués m'a fait confiance. Merci à vous.

Pour chaque membre du comité, l'année 2018 a été riche en événements. Pour ma part, elle est marquée par la confection d'une image renforcée de l'ASAM auprès du public. La consolidation de l'étiquette ASAM-SWL atteste d'une ouverture vers nos amis germanophones et italoophones, le sigle ASAM ayant été accepté par nos amis du sud du pays en similitude avec le français. Cela a permis la création d'une adresse email avec cette anagramme ; en résulte une adresse mail à disposition de chaque section, de chaque membre du comité, de chaque membre actif dans une commission ou un groupe ; les newsletters répondent également à la législation en matière de droit au désabonnement.

Bref, une présentation homogène auprès des autorités et des organismes nationaux et internationaux, des responsables d'événements, de la presse, etc. Il a s'agit également d'assurer un archivage sécurisé avec un accès centralisé des données et permissions aux personnes autorisées.

Cette image favorisera l'approche de partenaires commerciaux susceptibles de trouver sous notre marque une visibilité de leurs produits en leur offrant un espace sur des festivals auxquels nous participons et participerons et sur la plateforme Internet.

Mais il y a encore des étapes sur le chemin... Et je souhaite atteindre chacune d'elles au cours de cette nouvelle année:

Création d'un nouveau site Internet *sécurisé* qui alliera le confort informatique du jour à l'attractivité du métier et des prestations des membres de l'ASAM-SWL.

- Portail de randonnées attractif pour le public avec une visibilité sur carte de géographie. Gestion de la randonnée par l'accompagnateur.
- Portail 'membres' avec des informations utiles et précises sur la vie de la section et de l'association. Gestion globale de chaque membre avec droit de regard au sens de la loi sur la protection des données.

C'est aussi une adaptation des activités marketing actualisée au besoin du moment avec la constitution de commissions ou groupes de travail plus indépendants et plus petits. Cela favorise une collaboration interactive plus pratique pour ses membres.

Je tiens à féliciter et à remercier les acteurs et actrices qui ont collaboré de près ou de loin à la participation de l'ASAM à des événements révélant notre belle profession. Ces événements ont permis au public d'apprécier la profession et de constater l'engagement des accompagnatrices et accompagnateurs en tant que passeurs d'émotion. Plusieurs d'entre vous ont participé à des émissions de télévision ou radiophoniques locales, contribué à la notoriété de la profession par des contacts avec des organismes 'natures' et économiques, impliqué leur section et l'association dans leurs démarches. Je me réjouis à l'idée que des démarches prospectives se développent sur tout le territoire helvétique.

En tant que trésorier de l'association, je ne peux terminer ce rapport sans remercier sincèrement le travail accompli par le secrétariat et en particulier Chrystelle Massy, une secrétaire en or ne comptant pas son temps, ayant un sens aigu du détail et de la rigueur, capable de répondre dans un temps record à toute question posée par le comité avec une connaissance parfaite des rouages de l'association.

Merci aussi à mes collègues du comité pour la belle ambiance constructive rencontrée à chaque séance ; il est très agréable de travailler ensemble et je souhaite continuer l'aventure avec vous.

Bernard Sauvain



## Rapport relatif aux domaines de la législation et de la formation continue

### Assemblée des délégués du 16 mars 2019

#### Législation

L'année écoulée a été marquée par la **révision de l'O-Risque** (Ordonnance sur les guides de montagne et les sports à risque).

Après différents contacts informels concernant les préoccupations des accompagnateurs en montagne, un projet d'ordonnance a été mis en consultation au printemps. Presque tous les aspects importants pour nous avaient été pris en considération et semblaient donc en bonne voie.

Suite à cela, nous avons fondé un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises pour se pencher de manière approfondie sur la révision et élaborer notre prise de position. Nous avons modifié, complété et justifié différentes formulations. Ce faisant, il est également ressorti que les sentiers de difficulté T3 présentent des risques potentiels, pour lesquels une soumission à l'obligation d'autorisation serait appropriée.

Outre les aspects techniques de la révision, il y a également des défis en terme de communication: nous n'avons pas réussi à convaincre les accompagnateurs en montagne sans brevet fédéral qu'ils s'en seraient mieux sortis avec un règlement de transition bien amené. Ainsi, le BAW a pu marquer des points contre l'obligation d'autorisation du WT2 par le biais d'une collecte de signatures.

La position de l'ASGM concernant la nouvelle réglementation du T4 a mené à un autre tournant important. Lors d'une réunion entre l'ASAM et l'ASM, cette dernière nous a fait comprendre qu'elle donnait son feu vert à propos du T4. Mais elle s'est ensuite distancée après une consultation de la conférence des présidents de l'ASGM. Si ce manque de soutien peut être interprété comme un affront, il n'en reste pas moins qu'il a permis de clarifier les rapports entre l'ASAM et l'ASGM.

À présent, la nouvelle O-Risque est là, elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2019 et comporte plusieurs nouveautés, la plupart positives pour nous. Le fait que certaines de nos exigences n'aient pas été intégrées dans l'ordonnance nous montre qu'une loi n'a pas seulement pour but de réglementer ce qui est bien, mais aussi ce qui est réalisable sur le plan politique.

Je suis notamment reconnaissant que la possibilité de guider sur des sentiers de difficulté T4 donne de nouvelles perspectives à notre métier. J'espère que ceci donnera de la force et de la motivation à un grand nombre de personnes et les incitera à exercer notre magnifique profession.

La **législation des pays voisins**, à savoir l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, est également de mon ressort. Dans ces trois pays, il n'existe pas de loi uniforme, hormis le fait que dans toute l'Italie, l'accompagnement de personnes sur la neige est réservé aux guides de montagne. Par conséquent, mener des enquêtes pour savoir qui peut faire quoi, comment et où est une tâche laborieuse. J'espère cependant pouvoir prochainement vous faire un compte rendu positif à ce sujet.

#### Formation continue

Dans le courant de l'automne, j'ai pris la place de Cedric Blattner à la tête de la commission Formation Continue ainsi que pour le processus de validation des formations continues. Un programme annuel de formations proposées par l'ASAM a été mis sur pied. Une première partie a déjà été publiée et sera actualisée prochainement. Parmi les nouveautés figurent l'offre de formations en langue allemande par l'ASAM ainsi que la formation au T4. L'ASAM devient par conséquent formateur. De par cette offre, nous ne souhaitons pas faire de la concurrence aux écoles, mais nous adresser à ceux qui ne n'ont pas de liens étroits avec celles-ci ou des formateurs.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont soutenu cette année, notamment les collègues du groupe de travail Révision O-Risque: Patrick Beuché, Nicolas Antille et Markus Zürcher ainsi que mes collègues du comité. C'est un plaisir de travailler avec vous!

Parpan, le 02.02.2019

Andy Niedermann



## **ASAM**

### **Assemblée des délégués 2019**

### **Rapport écoles**

Durant l'année écoulée, nous avons pu voir l'accession à la reconnaissance UIMLA du BAW, tandis que l'ASGM a effectué quelques adaptations pour remplir les conditions fixées dans le rapport d'expertise de l'année précédente.

Chaque école ayant ses propres spécificités, un travail de d'approche a été nécessaire. Pour les écoles, il était question de bien tenir compte des exigences UIMLA dans les programmes de formation ; pour l'ASAM, c'était une occasion de saisir les particularités et la richesse des formations mises à disposition des candidats à l'exercice de la profession d'accompagnateur en montagne. Quelques adaptations des programmes et des exigences ont été effectuées à la satisfaction des parties concernées.

Un audit est aussi programmé en 2019 pour l'école de St-Jean, audit rendu nécessaire par l'évolution des structures et du programme de formation.

Tout ce travail de coordination permettra de garantir le maintien de la qualité professionnelle des AM issus de ces formations.

J'adresse mes remerciements à tout ceux qui ont œuvré pour la qualité des formations : les deux auditeurs Charles Lehmann et Sergie Imboden. Les responsables de formations Paul Campische et Patrick Alder pour l'ASGM, Paul Alleman, Werner Stucki et Markus Ruff pour le BAW.

Marco Mouthon